

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Date de la convocation : 01/04/2025
Date d'affichage de la convocation : 01/04/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice :	29
Présents :	23
Représentés :	04
Votants :	24

Délibération n°

2025_D_015

Séance du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Séverine DELSERT BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS**.

Etaient présents : Séverine DELSERT BROQUET, Reynald CARLOT, Florent GAUROIS, Sophie BLANCHIN, Didier DESPREZ, Gérard ROUSSELOT, Lucie CARLIER, Gérard TRUTAT, Guy THOMAS, Elisabeth ODON, Jean-Michel POTS, Yves MORANDEAU, Lydia LENAINT Eloïse SOYER, Sonia PREHOUBERT, Mikaël MATIGNON, Laura SERON-HABERLAND, Hubert PROT, Claire ADAM, Timothée BRASSET, Christie DEZERT, Gilles FOUILLADE, Nathalie HINFRAY.

Absents ayant donné procuration : Mme Cécile PETIT pouvoir à Mme Séverine DELSERT BROQUET, M. Gérard VAN MELCKEBEKE pouvoir à M. Florent GAUROIS, Mme Laurence LUIS-LEON pouvoir à M. Kylan GORIT, Mme Karine CRAVIC pouvoir à Mme Claire ADAM.

Absents : Mme Sylvie VELUT et M. Kylan GORIT,

Secrétaire de séance : Monsieur Reynald CARLOT

Objet de la délibération : COMMUNE AIX-VILLEMAUR-PALIS - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents » ;

Vu la délibération n° 2021-059 du 8 juin 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

L'Assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote du CFU 2024 ;

Madame le Maire propose de désigner Monsieur Gérard TRUTAT, en sa qualité d'adjoint délégué aux finances ;

Monsieur Gérard TRUTAT, président de séance, soumet à l'Assemblée délibérante le CFU 2024 du budget principal dressé par Madame Séverine DELSERT BROQUET Maire et Madame Carole LEROY, comptable de la collectivité.

Le CFU 2024 fait ressortir les résultats suivants :

Situation au 31/12/2024		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section De	Résultats propres à l'exercice 2024	3 949 258,76 €	4 316 088,90 €	+ 366 830,14 €
	Solde antérieur reporté (ligne 002)		108 115,19 €	+ 108 115,19 €
	Solde service Eau Potable		226 268,50 €	+ 226 268,50 €
	Solde service Assainissement		296 198,09 €	+ 296 198,09 €
Fonctionnement	Excédent ou déficit global			+ 997 411,92 €

Section D'Investissement	Résultats propres à l'exercice 2024	916 260,22 €	1 574 900,70 €	+ 658 640,48 €
	Solde antérieur reporté (ligne 001)	536 358,48 €		- 536 358,48 €
	Solde service Eau Potable		244 153,31 €	+ 244 153,31 €
	Solde service Assainissement		490 451,57 €	+ 490 451,57 €
	Excédent ou déficit global			+ 856 886,88 €

Restes à Réaliser	Fonctionnement			
	Investissement	909 832,00 €	282 796,00 €	- 627 036,00 €

Résultats cumulés (y compris RAR)		6 311 709,46 €	7 538 972,26 €	1 227 262,80 €
-----------------------------------	--	----------------	----------------	----------------

Après présentation du CFU 2024 du budget principal, Madame Séverine DELSERT BROQUET, Maire, quitte la salle pour permettre à l'Assemblée de le voter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 1 voix Contre, 6 Abstentions et 17 voix Pour,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 de Madame Séverine DELSERT BROQUET, ordonnateur et de Madame Carole LEROY, comptable du Trésor, comme présenté ci-dessus.
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Le Maire, Séverine DELSERT-BROQUET.

